

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

137748

Déclaration de Maladie : N° P19- 0023701

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1707 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GOUAIR Abdellah Date de naissance : 3-12-56

Adresse : 29 passage Halima Essaadien Hay Ezzahra Berrechid

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 3.96 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr JARID Ahmed
Oto-rhino-laryngologie
30, Bd Al Maghreb Al Arabi
El Alia - Mohammedia
17-49

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19/10/2022

Nom et prénom du malade : GOUAIR Abdellah Age : 65 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

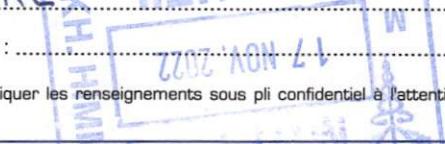
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Berrechid

Le : 11/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/12/22	G2		250,00	Dr JARID Omed Oto-rhino-laryngologist 30 Bd Al Maghreb Al Arabi El Alia - Mohammed V Tunis - 10523 213348

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL MANSOURA Rés. ATLANTIC Die MANSOURA Tél 05 23 33 09 03	10/12/2022	146,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur JARID Ahmed

SPECIALISTE EN O.R.L ET CHIRURGIE

CERVICO - FACIALE

ANCIEN CHEF DE SERVICE

A L'HÔPITAL MLY ABDELLAH

MOHAMMEDIA

الدكتور جريد أحمد

أخصائي في أمراض

الأذن والأذن والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

رئيس قسم سابق بالمستشفى

مولاي عبد الله المحمدية

ORDONNANCE

Mohammedia, le

19/10/2022

المحمدية، في

LOT : 5101
PER : 11/24
PPV : 57,90 DH

M : GOVAIR Abdellah

57,90

* Bactoll 1500 q - !

1 q x 2/1 15

36,40

Kopred 100 mg q duq - !
3 q/j en une prise matinale / 17

19,40

* Antibiosynthet 1000 qduq - !

2/1 10 j

32,90

فازورة من 10 مل
LOT : 0011
EXP : AOUT 2026
PPV : 32,90 DH

* enduro solution - !

el albu x

2/1 15 j

= 146,60

Dr JARID Ahmed
Oto-rhino-laryngologie
30, Bd Al Maghrib Al Arabi
El Alia - Mohammedia

05 23 31 13 48
30, Bd Al Maghrib Al Arabi Bloc 18, 2ème étage Derb Marrakech El Alia - Mohammedia - Tél: 05 23 31 13 48